



REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE LAVELANET (Ariège)
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2020/165

L'an deux mille vingt et le vingt-neuf octobre à 16 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme DUROUDIER, 1^{er} Adjoint.

Étaient présents : Monsieur Jérôme DUROUDIER, Monsieur Jackie ROY, Monsieur Erald GAST, Madame Chantal BLAZY, Monsieur Franck FAREZ, Madame Béatrice BERTRAND, Monsieur Jean-Luc TORRECILLAS, Madame Emilie ALLABERT, Monsieur Patrice FAUCONNET, Monsieur Pierre POUILLEY, Madame Cécile GRAU, Monsieur Raymond MIQUEL, Monsieur Yves PAUBERT, Monsieur Corrado RANGHELLA, Monsieur Guy PUJOL, Madame Pierrette FORGET BARBERA, Monsieur Denis BERTONE, Madame Sylvia GUERRERO, Madame Pascale DOMECH.

Procurations de vote :

Monsieur Marc SANCHEZ donne procuration à Monsieur Erald GAST.

Madame Myriam LÉONARD donne procuration à Chantal BLAZY.

Madame Fatiha ZERAOULA donne procuration à Monsieur Jérôme DUROUDIER.

Madame Isabelle GRAUPERA donne procuration à Franck FAREZ.

Madame Anne-Marie CLERGUE donne procuration à Madame Cécile GRAU.

Madame Anne-Marie EYCHENNE donne procuration à Madame Emilie ALLABERT.

Madame Valérie GUARINOS donne procuration à Monsieur Jean-Luc TORRECILLAS.

Madame Christine MARECHAL donne procuration à Monsieur Raymond MIQUEL.

Monsieur Olivier AMANS donne procuration à Madame Sylvia GUERRERO.

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA donne procuration à Madame Pascale DOMECH.

Étaient absents : Néant

Secrétaire de séance : Madame Chantal BLAZY

Date de convocation : 22 octobre 2020

Objet : Réalisation d'un Contrat de Prêt d'un montant total de 585 000 € (cinq cent quatre-vingt-cinq mille euros) auprès de La Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de divers projets.

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée délibérante qu'aux termes des articles L2337-3, L.3336-1, L.4333-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), les communes, les départements, les régions et les E.P.C.I. peuvent recourir à l'emprunt. Les emprunts sont exclusivement destinés à financer des investissements, qu'il s'agisse d'un équipement spécifique, d'un ensemble de travaux relatifs à cet équipement ou encore d'acquisitions de biens durables considérés comme des immobilisations, et qu'il y a lieu de réaliser un Emprunt afin d'assurer le financement de divers projets.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales proposées par La Caisse des Dépôts et Consignations,

DÉCIDE

Article 1 : De contracter un emprunt auprès de La Caisse des Dépôts et Consignations, afin de financer l'opération divers projets.

Article 2 : Principales caractéristiques du contrat de prêt.

Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt : PSPL

Montant : 96 920,00 euros

Durée de la phase de préfinancement : 3 à 60 mois

Durée d'amortissement : 25 ans
dont différé d'amortissement : néant

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 1,30 %

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : Prioritaire

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0,06 % (6 points de base) du montant du prêt

Ligne du Prêt 2

Ligne du Prêt : PSPL

Montant : 58 860,00 euros

Durée de la phase de préfinancement : 3 à 60 mois

Durée d'amortissement : 25 ans
dont différé d'amortissement : néant

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 1,30 %



Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : Prioritaire

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0,06 % (6 points de base) du montant du prêt

Ligne du Prêt 3

Ligne du Prêt : PSPL

Montant : 155 000,00 euros

Durée de la phase de préfinancement : 3 à 60 mois

Durée d'amortissement : 25 ans
dont différé d'amortissement : néant

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 1,30 %

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : Prioritaire

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0,06 % (6 points de base) du montant du prêt

Ligne du Prêt 4

Ligne du Prêt : PSPL

Montant : 274 220,00 euros

Durée de la phase de préfinancement : 3 à 60 mois

Durée d'amortissement : 25 ans
dont différé d'amortissement : néant

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 1,30 %

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : Prioritaire

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0,06 % (6 points de base) du montant du prêt

Où l'exposé de son Président,
le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à la majorité absolue des suffrages exprimés (29 voix POUR)

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à contracter un emprunt auprès de la Caisse des dépôts et Consignations, afin de financer les divers projets,
- **APPROUVE** les caractéristiques de l'emprunt visé ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus,
- **DIT** que les crédits ont été votés au budget primitif 2020,
- **RAPPELLE** que le contrat d'emprunt étant essentiellement un contrat de droit privé, il ne relève pas du contrôle de légalité et n'a pas à être transmis au représentant de l'État pour être exécutoire (CE, 12 février 2003, n°234917, Ministère des finances),
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'accomplir toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Ainsi fait et délibéré, à Lavelanet, les jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme

Le Maire
Marc Sanchez

DURANDIER
Jeanne
Jean Adrien


